

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

2026 - 2031



Image générée par l'IA

Préambule

Le programme de législature est un document de référence qui permet à la Municipalité de présenter sa vision ainsi que les objectifs politiques et financiers qu'elle souhaite atteindre durant les cinq prochaines années. Sa mise en œuvre tient compte de la croissance régulière de la population, des ressources communales et des enjeux climatiques. Ce programme s'articule en parallèle avec le plan des investissements et la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements de la Commune.

Malgré l'absence de base légale et le fait qu'il ne soit pas contraignant, ce document représente un engagement politique clair. Il ne préjuge toutefois pas de la totalité des décisions à venir ni des impondérables pouvant conduire à des adaptations en cours de législature. Dès l'année 2027, un effort majeur sera porté sur l'assainissement du réseau d'eau potable ainsi que sur la modernisation énergétique et structurelle des bâtiments du patrimoine communal.

Administration générale



Au centre du village, le réaménagement de l'entrée à la Maison de Commune est planifié conjointement à l'assainissement souterrain de la place. Ce chantier d'envergure permettra de sécuriser durablement le cheminement des piétons, de faciliter l'accès des citoyens à l'administration communale et de créer une véritable place de vie et de rencontre au cœur de la localité.

L'évolution des besoins de la population impose une optimisation continue de nos processus internes et une transition numérique maîtrisée. Durant cette législature, l'action portera sur la refonte globale du site internet communal afin de l'adapter aux nouvelles normes technologiques. La migration vers la plateforme CMS 8 permettra d'intégrer des outils de pointe basés sur la technologie GPT, incluant un moteur de recherche sémantique par intelligence artificielle et un assistant virtuel (i-Chatbot) pour guider les usagers 24 heures sur 24.

Cette modernisation technique s'accompagnera du déploiement du module Notify, un service d'abonnement automatisé qui permettra aux citoyens de s'inscrire pour recevoir en temps réel les actualités officielles et les publications du web communal. Le développement de ce guichet virtuel et la dématérialisation des démarches administratives offriront ainsi aux administrés des services accessibles en tout temps, tout en garantissant une stricte protection des données de notre population.

Bâtiments scolaires

L'évolution démographique de notre commune se traduit par une augmentation constante des effectifs d'élèves, ce qui place nos infrastructures scolaires au cœur de nos priorités.



Un accent particulier est ainsi prévu durant ces cinq prochaines années pour la gestion et le développement des bâtiments dédiés à la formation. Il s'agira non seulement d'adapter la capacité de nos infrastructures pour accueillir sereinement cette croissance, mais également de se conformer aux directives et obligations strictes imposées par l'État de Vaud. Ces exigences cantonales, qui touchent tant aux normes environnementales et de sécurité qu'aux concepts d'accueil (comme la loi sur l'enseignement obligatoire), nécessiteront des investissements planifiés et maîtrisés tout au long de la législature, lesquels seront assumés par la Commune ainsi que par l'Association scolaire intercommunale Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon (AscoVaBaNo).

Travaux & urbanisme

Durant cette législature, l'action de la Municipalité se déploiera autour des axes prioritaires suivants :



- le remplacement du pont en bois et la réfection de la route du Frézillon (fin des travaux)
- une étude de modération de la vitesse globale sur l'ensemble du territoire communal afin d'optimiser la sécurité publique,
- la poursuite de la réfections des réseaux routiers urbains et forestiers pour en garantir la pérennité,
- la poursuite de la mise aux normes de l'éclairage public,
- l'assainissement et le réaménagement de la place du Pont,
- la mise en place d'un concept de circulation des poids lourds permettant de soulager le centre de la localité du trafic de transit.

Familles, jeunesse, seniors



Après avoir investi dans la création et la mise aux normes de nos places de jeux pour la petite enfance, la Municipalité souhaite désormais offrir un véritable espace de vie et de rencontre intergénérationnel en créant un pumptrack et un skatepark en plein air.

Dans le domaine des infrastructures de loisirs, le solde de l'assainissement du site de la piscine ainsi que la sécurisation et l'optimisation du plateau de jeu de la patinoire sont également prévus dans les investissements de cette législature.

Services industriels, énergies



L'axe majeur de la législature précédente a été consacré à l'évacuation des eaux usées avec la construction d'une nouvelle station d'épuration. Ce chantier d'envergure a mobilisé une part considérable de nos ressources, contraignant la Municipalité à différer certaines interventions prévues sur le réseau d'eau potable.

L'effort majeur de cette législature portera en priorité sur la création d'un nouveau réservoir d'eau potable à Grange-Neuve et sur l'adaptation du réseau qui en découle. Cette infrastructure est cruciale pour sécuriser durablement nos capacités de stockage et garantir l'approvisionnement en eau de notre commune. La conduite d'alimentation du réservoir principal sera remplacée dans le quartier de la Source et de La Dernier, parallèlement à la mise en séparatif de ce secteur.

Ces projets s'accompagneront d'une modernisation ciblée des installations existantes, à commencer par la mise en conformité du réservoir de Bataillard et la rénovation de la turbine de la station de pompage de La Dernier. Un programme soutenu de remplacement des conduites d'eau potable vétustes et la pose de nouvelles infrastructures amélioreront le maillage global sur l'ensemble de notre territoire.

Conclusion

C'est avec enthousiasme que la Municipalité s'engage, aux côtés du Conseil communal et des habitantes et habitants, à façonner le développement harmonieux de notre commune. Elle aura à cœur de concrétiser les ambitions de ce programme en faisant toujours preuve de pragmatisme afin de concilier durablement les besoins de la population et la maîtrise des finances publiques.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

S. Costantini

F. Mani